



**CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
 Le 9 novembre 2021

**Procès-verbal de la huitième assemblée tenue le mardi, 9 novembre 2021 à 19 h par visioconférence**

**PRÉSENCES:**

M <sup>me</sup> Hélène Garant	Présidente (2022)
M. Maxime Bélanger	Vice-président (2022)
M. Luc Trépanier	Secrétaire (2023)
M. Hugues Beaudoin	Trésorier (2022)
M <sup>me</sup> Mary Shee	Administratrice (2023)
M <sup>me</sup> Valérie Kelly	Administratrice (2022)
M <sup>me</sup> Janet Drury	Administratrice cooptée (2022)
M <sup>me</sup> Nicole Lefebvre	Administratrice cooptée (2022)
M <sup>me</sup> Muriel Gennatas	Administratrice cooptée (2022)
M <sup>me</sup> Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis–Sillery

**ABSENCES :**

M. Luc Villeneuve	Administrateur (2023) (Démissionnaire)
-------------------	--

**Il y a quorum****AUTRES PRÉSENCES :**

M <sup>me</sup> Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 5 personnes assistent à l'assemblée.

## Ordre du jour

<b>21-08-01</b>	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h
<b>21-08-02</b>	Adoption et suivis du procès-verbal du 12 octobre 2021	19 h 05
<b>21-08-03</b>	Questions et commentaires du public	19 h 10
<b>21-08-04</b>	Informations de la conseillère municipale	19 h 20
<b>21-08-05</b>	Activités et suivis	19 h 30
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mobilité durable et environnement</li> <li>▪ Urbanisme et aménagement</li> <li>▪ Histoire, patrimoine, culture</li> <li>▪ Communautaire, parcs et loisirs</li> </ul>	
<b>21-08-06</b>	Fonctionnement	20 h 30
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Secrétariat</li> <li>▪ Trésorerie</li> <li>▪ Documentation</li> </ul>	
<b>21-08-07</b>	Divers	20 h 40
<b>21-08-08</b>	Levée de l'assemblée	20 h 45

## Procès-verbal

### 21-08 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Maxime Bélanger, vice-président, ouvre la réunion à 19 h.

Quelques points sont précisés au point *Activités et suivis* et au point *Divers*.

SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Muriel Gennatas, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Mary Shee, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour.

### 21-08 Adoption et suivis du procès-verbal du 12 octobre 2021

#### RÉSOLUTION 21-CA-48

#### Concernant l'adoption du procès-verbal du 12 octobre 2021

SUR UNE PROPOSITION DE M. Hugues Beaudoin DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Janet Drury, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal du 12 octobre 2021.

#### ▪ Affaires découlant du procès-verbal

- Voir le point *Mobilité durable*, environnement pour la proposition de réplique à la Ville concernant les commentaires du conseil de quartier sur les modifications proposées aux règlements visant la protection des arbres, de la forêt urbaine et des boisés urbains.

### 21-08 Questions et commentaires du public



Photo : [https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/travaux\\_entretien\\_rues/docs/Pr%C3%A9sentation%20MAGUIRE%2025%20mars%202021.pdf](https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/travaux_entretien_rues/docs/Pr%C3%A9sentation%20MAGUIRE%2025%20mars%202021.pdf)

Un citoyen demande si le conseil a une opinion sur le récent aménagement de l'avenue Maguire. M. Bélanger mentionne qu'aucune résolution officielle n'a été prise à cet effet. Il invite les membres du conseil d'administration à s'exprimer personnellement s'ils le désirent. Pour M. Beaudoin, il s'agit d'une amélioration quoiqu'il manque encore de verdure. En particulier des arbres à grand déploiement, selon M. Bélanger. M<sup>me</sup> Gennatas déplore pour sa part que l'aspect vélo n'ait pas été développé davantage.

Le citoyen ne conteste pas l'aménagement comme tel, mais étant donné l'importance des travaux, les investissements réalisés ainsi que le rôle du conseil de quartier, il aurait souhaité que le conseil se prononce sur le résultat final. M. Bélanger invite le citoyen à faire part de ses préoccupations au conseil de quartier le cas échéant.

## 21-08 Informations de la conseillère municipale

M. Bélanger félicite M<sup>me</sup> Maude Mercier-Larouche pour son élection comme conseillère municipale pour le district Saint-Louis-Sillery. Il lui souhaite la bienvenue au sein du conseil de quartier de Sillery.

Au nom du conseil de quartier, M. Bélanger offre ses remerciements à M<sup>me</sup> Villeneuve, conseillère sortante, pour sa présence et son implication dans le quartier au cours des dernières années.

M<sup>me</sup> Mercier-Larouche remercie, en visioconférence du centre communautaire Lucien-Borne, les résidents du quartier pour leur appui. Elle est très fière d'avoir été élue. Elle n'est pas encore assermentée, mais le sera en fin de semaine. Elle ne pourra être présente longtemps ce soir à cause de ses engagements, mais elle promet une présence assidue et attentive aux prochaines assemblées.

## 21-08 Activités et suivis

- **Mobilité durable et environnement**
  - **Table de concertation Vélo**

M. Beaudoin souhaiterait que M<sup>me</sup> Drury soit également nommée comme représentante du conseil de quartier à la Table.

### **RÉSOLUTION 21-CA-49**

#### **Concernant la désignation d'une représentante à la Table de concertation Vélo**

SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Hélène Garant DÛMENT APPUYÉE PAR M. Luc Trépanier, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT par le conseil de quartier de Sillery d'ajouter M<sup>me</sup> Janet Drury comme représentante du conseil de quartier à la Table de concertation Vélo.

Par ailleurs, M. Beaudoin mentionne qu'il a reçu de M<sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth, du conseil de quartier de Saint-Louis, une proposition de collaboration avec le conseil de quartier de Sillery concernant la piste cyclable du chemin Saint-Louis. M. Beaudoin propose d'accepter cette collaboration.

M<sup>me</sup> Drury rappelle la résolution [21-CA-02 prise en janvier dernier](#) concernant un aménagement cyclable temporaire prolongeant la piste cyclable du boulevard Laurier jusqu'au Vieux-Québec. La Ville n'ayant pu donner suite à cette demande en 2021, elle souhaiterait réitérer la demande et ce d'autant plus que le prochain aménagement floral des Mosaïcultures au Bois-de-Coulonge se prêtera à un accroissement de la circulation à vélo sur le boulevard Laurier.

M<sup>me</sup> Drury suggère de demander l'appui de la Table de concertation Vélo. La résolution sera soumise à la prochaine assemblée et portée à l'attention de la nouvelle conseillère, M<sup>me</sup> Mercier-Larouche.

#### ○ **Réplique à la Ville concernant les commentaires du conseil de quartier sur les modifications proposées aux règlements sur la protection des arbres**

M. Beaudoin fait lecture d'une proposition de réponse en réplique à celle de la Ville concernant les commentaires du conseil de quartier sur les [deux modifications proposées](#) aux règlements visant la protection des arbres, de la forêt urbaine et des boisés urbains.

Le conseil s'interroge sur les causes de la perte de canopée dans le quartier, sur la capacité de survie des récentes plantations d'arbres sur l'avenue Maguire et sur la protection des milieux naturels en zones urbaines.

### **RÉSOLUTION 21-CA-50**

#### **Concernant la réponse de la Ville**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier a émis des commentaires lors de la [consultation publique](#) sur les modifications proposées aux règlements visant la protection des arbres, de la forêt urbaine et des boisés urbains ([résolution 21-CA-38](#)) ;

CONSIDÉRANT QUE la réponse fournie par la Ville de Québec est jugée insatisfaisante par le conseil de quartier ;

SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Janet Drury DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Hélène Garant, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de quartier transmettre une réponse à la Ville de Québec lui demandant des précisions sur la perte de canopée dans le quartier de Sillery, sur les récentes plantations de l'avenue Maguire et sur la protection des milieux naturels en zones urbaines.

Voir la réponse en annexe.

○ **Projet de sécurité routière**

Le projet de sensibilisation à la sécurité routière dans les zones scolaires amorcée en 2021 se poursuit en 2022 avec trois écoles partenaires. La demande de subvention n'est pas encore finalisée, mais elle le sera pour la date butoir du 30 novembre prochain.

Le dépôt de la demande de subvention sera adopté rétroactivement à la prochaine assemblée.

▪ **Urbanisme et aménagement**

Aucune nouvelle demande d'opinion ou consultation publique n'est prévue prochainement. M<sup>me</sup> Bucica informera le conseil de quartier dès qu'un projet ou une modification réglementaire nécessitera une consultation.

▪ **Histoire, patrimoine, culture**

○ **Maison Bignell**

M<sup>me</sup> Shee mentionne que le [procès en cour municipale](#) pour refus de paiement par le propriétaire de l'amende imposée pour insalubrité de la maison Bignell, prévu le 27 octobre dernier a été reporté au 12 janvier en raison des problèmes de santé du propriétaire. Elle s'inquiète que les multiples reports du procès aggravent l'état de détérioration de la maison Bignell.

Faisant suite aux résolutions 16-CA-34 et [21-CA-32](#), une nouvelle résolution est prise concernant la protection de la maison Bignell. M. Bélanger fait lecture de la résolution qui est modifiée par la suite puis adoptée.

**RÉSOLUTION 21-CA-51**

**Concernant la maison Bignell située dans le site patrimonial déclaré de Sillery, 1524, côte à Gignac**

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Sillery (CQS) se préoccupe de la sauvegarde et de la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux de son territoire ;

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Sillery souhaite assurer la pérennité des bâtiments jugés de valeur exceptionnelle selon le répertoire du Patrimoine urbain de la ville de Québec et situés à l'intérieur du Site patrimonial déclaré de Sillery ;

ATTENDU QUE ce bâtiment de style palladien à ossature et à revêtement de bois, à l'architecture néoclassique britannique parfaitement symétrique, construit probablement entre 1785 et 1817, situé au 1524, côte à Gignac, connu sous le vocable de la Maison Bignell, est abandonné à son sort depuis 1973 et est toujours barricadé ;

ATTENDU QUE cette résidence plus que bicentenaire qui faisait partie du domaine Kilmarnock maintenant morcelé, actuellement vacante et délabrée, témoin de la bourgeoisie anglophone du 19<sup>e</sup> siècle (occupée successivement par les familles Stuart, Ross, MacNider, Graddon et Bignell), constitue l'une des plus vieilles constructions de bois toujours debout de Sillery (210 ans) ;

ATTENDU l'urgence d'intervenir rapidement étant donné la dégradation majeure du bâtiment et qu'un effondrement de celui-ci semble imminent ;

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Mary Shee DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Valérie Kelly, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT DE DEMANDER à la Ville de Québec une expropriation du lot 2074755 afin d'assurer la préservation du bâtiment à l'exemple de la Maison Pollack.

Voir la résolution en annexe.

○ **Serre indo-australienne**

M<sup>me</sup> Garant rappelle que la serre de l'ancien zoo de Québec risque de passer sous le pic des démolisseurs. Bien que la serre ne soit pas située dans le quartier de Sillery, le conseil de quartier pourrait interpeller le gouvernement du Québec pour empêcher la perte de ce « fleuron québécois » en proposant d'en faire un lieu de découverte et éducatif. « La serre était un lieu magique de découverte. Elle est l'une des plus grandes en Amérique du Nord » a mentionné M. Jean Rousseau, candidat à la mairie, lors d'une entrevue publique.

Depuis le mois d'avril, le centre de services scolaires des Premières-Seigneuries est le propriétaire du terrain. Une polyvalente est en construction juste à côté. Le centre de services n'a manifesté aucune intention d'utiliser les bâtiments ni de continuer à payer pour leur entretien.

Depuis sa fermeture en 2006, la serre fait l'objet d'un entretien minimum en étant chauffée. Aucun nouveau projet n'est prévu. Si l'on en venait à cesser cet entretien, l'édifice perdrait encore plus de valeur. Il deviendrait alors plus dispendieux de le remettre en état.

M<sup>me</sup> Garant fait lecture de la proposition. Quelques modifications sont proposées et la résolution est adoptée.

### **RÉSOLUTION 21-CA-52**

#### **Concernant la serre de l'ancien zoo de Québec et l'ex-pavillon des fauves et des primates de la maison Brassard**

SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Nicole Lefebvre DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Mary Shee, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT DE DEMANDER au gouvernement de François Legault d'instaurer un moratoire sur la destruction de la serre, ainsi que celle de l'ex-pavillon des fauves et des primates de la maison Brassard.

Voir la résolution en annexe.

#### ▪ **Communautaire, parcs et loisirs**

Aucun point n'est mentionné.

### **21-08 Fonctionnement**

#### ▪ **Secrétariat**

2021-11-04 – Lettre du vérificateur général (VG), M. Michel Samson, indiquant qu'il n'y aura pas d'enquête sur la démolition de l'aréna Jacques-Côté.

M<sup>me</sup> Garant suggère d'écrire à nouveau au vérificateur général en souhaitant que de telles choses ne se reproduisent pas.

Voir la lettre du VG en annexe.

2021-11-09 – Courriel de démission à titre d'administrateur du conseil de quartier de la part de M. Luc Villeneuve. Le conseil de quartier remercie M. Villeneuve pour son implication au sein du conseil de quartier et en particulier pour la page Facebook.

Il serait possible de pourvoir les postes laissés vacants par le départ de M. Villeneuve et de M<sup>me</sup> Perreault avant la prochaine assemblée générale prévue en avril prochain si des personnes étaient intéressées. Un appel de candidatures devra être signifié 15 jours avant la tenue de l'assemblée d'élection.

L'information sera diffusée sur la page Facebook du conseil.

#### ▪ **Trésorerie**

Le solde du compte au 31 octobre est de 587,89 \$ pour le budget de fonctionnement et de 293,10 \$ pour le projet de sécurité routière.

Le budget de fonctionnement pour 2022 sera fonction du montant résiduel de 2021 jusqu'à concurrence de 1 500 \$.

### **RÉSOLUTION 21-CA-53**

#### **Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 9 novembre 2021**

SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Janet Drury, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Nicole Lefebvre, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de 90 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 9 novembre 2021.

▪ **Documentation**

M. Beaudoin demande si le conseil de quartier dispose d'un espace de stockage informatique. Pas pour le moment répond M<sup>me</sup> Bucica, mais cela a été soumis à la dernière rencontre des présidents.es des conseils de quartier et le *Service de l'interaction citoyenne* se penche sur le sujet.

M<sup>me</sup> Bucica va vérifier si tous les procès-verbaux sont bien sur la page Web du conseil de quartier, car il semble en manquer quelques-uns.

**21-08 Divers**

M. Beaudoin est administrateur de la page Facebook. Il ne parvient pas toujours à répondre aux questions des membres du conseil qui sont éditeurs de la page. Il souhaiterait avoir recours à des personnes plus expertes. M<sup>me</sup> Drury mentionne qu'elle a trouvé réponse à sa question. Pour publier, l'éditeur doit utiliser l'icône du conseil de quartier plutôt que son avatar.

Concernant la tenue éventuelle de la prochaine assemblée en présentiel, six personnes sont en faveur et trois s'abstiennent. La formule par visioconférence rejoint plus de personnes que celle en présentiel. M<sup>me</sup> Bucica signale que le *Service de l'interaction citoyenne* travaille à développer une formule mixte, à la fois en présentiel et en visioconférence, et à modifier le règlement sur les conseils de quartiers pour permettre la formule mixte.

**21-08 Levée de l'assemblée**

Aucun autre point n'ayant été ajouté et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55. La prochaine assemblée aura lieu le 14 décembre 2021.

*M<sup>me</sup> Hélène Garant*

Présidente

*M. Luc Trépanier*

Secrétaire



ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE  
Édifice Andrée-P.-Boucher  
1130, route de l'Église  
Québec (Québec) G1V 4X6

Résolution

Conseil d'administration du  
**Conseil de quartier de Sillery**  
(CQS)

Extrait du procès-verbal de la huitième assemblée du *Conseil de quartier de Sillery* tenue le mardi **09 novembre 2021** à 19 h, en visioconférence.

**La maison Bignell située dans le Site patrimonial déclaré de Sillery,  
1524, côte à Gignac**

**RÉSOLUTIONS 16-CA-34 et mise à jour 21-CA-32 et 21-CA-51**

**ATTENDU QUE** le Conseil de quartier de Sillery (CQS) se préoccupe de la sauvegarde et de la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux de son territoire.

**ATTENDU QUE** le Conseil de quartier de Sillery souhaite assurer la pérennité des bâtiments jugés de **valeur exceptionnelle** selon le répertoire du *Patrimoine urbain* de la ville de Québec et situés à l'intérieur du Site patrimonial déclaré de Sillery.

**ATTENDU QUE** ce bâtiment de style palladien à ossature et à revêtement de bois, à l'architecture néoclassique britannique parfaitement symétrique, construit probablement entre 1785 et 1817, situé au 1524 Côte à Gignac, connu sous le vocable de la *Maison Bignell*, est abandonné à son sort depuis 1973 et est toujours barricadé.

**ATTENDU QUE** cette résidence plus que bicentenaire qui faisait partie du domaine Kilmarnock maintenant morcelé, actuellement vacante et délabrée, témoin de la bourgeoisie anglophone du 19<sup>e</sup> siècle (occupée successivement par les familles Stuart, Ross, M<sup>ac</sup>Nider, Graddon et Bignell), constitue l'une des plus vieilles constructions de bois toujours debout de Sillery (210 ans).

**ATTENDU** l'urgence d'intervenir rapidement étant donné la dégradation majeure du bâtiment et qu'un effondrement de celui-ci semble imminent.

Il est proposé par : M<sup>me</sup> Mary Shee

Et appuyé par : M<sup>me</sup> Valérie Kelly

IL EST RÉSOLU,

**DE DEMANDER** à la Ville de Québec une expropriation du lot 2074755 afin d'assurer la préservation du bâtiment à l'exemple de la *Maison Pollack*.

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

M<sup>me</sup> Nathalie Roy, ministre à la Culture et aux Communications du Québec | [ministre@mcc.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mcc.gouv.qc.ca)  
M<sup>me</sup> Marie Alexandre Girard-Deschênes, responsable du site patrimonial, direction C-N, MCCQ | [mariealexandre.girard-deschenes@mcc.gouv.qc.ca](mailto:mariealexandre.girard-deschenes@mcc.gouv.qc.ca)  
M<sup>me</sup> Marie Alexandre Girard-Deschênes, responsable du site patrimonial, direction C-N, MCCQ | [mariealexandre.girard-deschenes@mcc.gouv.qc.ca](mailto:mariealexandre.girard-deschenes@mcc.gouv.qc.ca)  
M<sup>me</sup> Line Ouellet, présidente du Conseil du patrimoine culturel du Québec | [line.ouellet@cpcq.gouv.qc.ca](mailto:line.ouellet@cpcq.gouv.qc.ca)

[M. Jean-Louis Vallée, président de la Société d'histoire de Sillery | valleelouis@me.com](mailto:valleelouis@me.com)

[M<sup>me</sup> Fanny Samson, journaliste à Radio-Canada | fanny.samson@radio-canada.ca](mailto:fanny.samson@radio-canada.ca)

M. François Bourque, journaliste au Soleil | [fbourque@lesoleil.com](mailto:fbourque@lesoleil.com)

M. Baptiste Richard-Chatelain, journaliste au Soleil | [bricardchatelain@lesoleil.com](mailto:bricardchatelain@lesoleil.com)



Président de l'Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge.

M<sup>me</sup> Maude Mercier-Larouche, conseillère, District Saint-Louis-Sillery.

M<sup>me</sup> Caroline Houde, urbaniste, Direction culture, patrimoine et relations internationales.

Envois : À remettre au conseil.

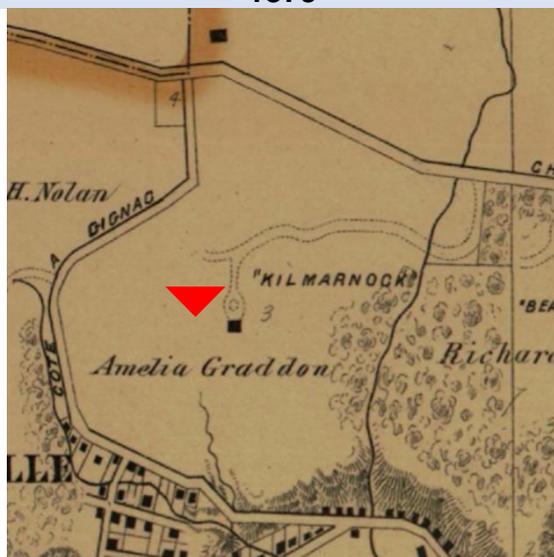
- Maître Marie -Andrée Bougie, assistante-greffière, Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap- Rouge

Hélène Garant  
Présidente

9 novembre 2021  
Date

## L'ÉVOLUTION DU PARCELLAIRE EN 142 ANS D'URBANISATION

1879



Source : Partie de la carte du Parish St. Colomb d'Sillery, 1/4 800.

**Au temps de la famille d'Amelia Graddon.**

2021



Source : Partie de la carte interactive de la ville de Québec, 1/5 000.

**Au temps présent, la propriété est enclavée.**

([https://www.ville.quebec.qc.ca/culture\\_patrimoine/patrimoine/patrimoine\\_urbain/fiche.aspx?fiche=20454](https://www.ville.quebec.qc.ca/culture_patrimoine/patrimoine/patrimoine_urbain/fiche.aspx?fiche=20454))

C:\Users\Utilisateur\Dropbox\Luc-dossiers\Conseil de Quartier de Sillery\Résolutions CQS\Résolutions 2021\09 Résolution Bignell 09 novembre 2021-CA-CQS-1.doc



ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE  
Édifice Andrée-P.-Boucher  
1130, route de l'Église  
Québec (Québec) G1V 4X6

## Résolution

### Conseil de quartier de Sillery (CQS)

Extrait du procès-verbal de la huitième assemblée du *Conseil de quartier de Sillery* tenue le mardi **09 novembre 2021** à 19 h, en visioconférence.

#### Serre indo-australienne de l'ancien zoo de Québec - Demande de moratoire, pétition -

#### RÉSOLUTION 21-CA-52



Photo : <https://www.change.org/p/premier-ministre-du-quebec-sauvons-la-serre-de-l-ancien-zoo-de-quebec-ce-joyaux-quebec>

La serre de l'ancien zoo de Québec risque de passer sous le pic des démolisseurs. Nous interpellons le gouvernement du Québec pour empêcher la perte de ce « *fleuron québécois* », et nous proposons d'en faire un lieu de découverte et éducatif.

Depuis le mois d'avril, le centre de service scolaire des Premières-Seigneuries est le propriétaire du terrain. Une polyvalente est en construction juste à côté. Il n'a manifesté aucune intention d'utiliser les bâtiments et de continuer à payer pour leur entretien.

L'endroit est fermé depuis 2006. Depuis, il n'y a pas de nouveau développement prévisible et l'on y fait l'entretien minimum. « *La serre était un lieu magique de découverte. Elle est l'une des plus grandes en Amérique du Nord* », note Jean Rousseau, chef de *Démocratie Québec*.

Un minimum d'entretien est toujours effectué dans les bâtiments. La serre est notamment chauffée. Si l'on venait à arrêter tout entretien, l'édifice perdrait encore plus de valeur. Il deviendrait alors plus cher de le remettre à neuf.

Il est proposé par : M<sup>me</sup> Nicole Lefebvre

Et appuyé par : M<sup>me</sup> Mary Shee



Lettre reçue



Vérificateur général

Le 4 novembre 2021

Madame Hélène Garant, présidente  
Conseil de quartier de Sillery  
Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge  
1130, route de l'Église  
Québec (Québec) G1V 4X6

**Objet : Deuxième demande d'enquête sur certains aspects de la démolition de l'aréna Jacques-Côté**

Madame la présidente,

J'ai pris connaissance de votre lettre datée du 27 septembre dernier dans laquelle vous réitérez votre demande d'enquête sur certains aspects de la démolition de l'aréna Jacques-Côté.

Dans la lettre que j'ai adressée au Conseil de quartier de Sillery le 9 juin dernier, j'avais indiqué que mes travaux n'avaient pas permis de relever de nouveaux faits qui nécessiteraient la publication d'un rapport dans l'intérêt des élues et élus, ainsi que des citoyennes et citoyens de Québec. De plus, en juillet 2021, j'ai déposé au conseil municipal un rapport portant sur la connaissance, la protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier qui aborde certaines des thématiques que vous soulevez dans votre lettre.

Dans ce contexte et dans un souci de bien utiliser les ressources et les fonds publics mis à ma disposition, vous comprendrez que je ne donnerai pas suite à la demande d'enquête que vous m'avez formulée.

Veuillez agréer, Madame, mes sentiments distingués.

Le vérificateur général de la Ville de Québec,

Michel Samson, FCPA auditeur, FCA

MS/hb

## Réponse à la Ville de Québec

11/11/21, 3:08 PM

Gmail - Réponse du Conseil de Quartier de Sillery concernant : "Réglementation d'urbanisme visant la protection des arbres, de l...



Hugues Beaudoin <hbeaudoi@gmail.com>

### Réponse du Conseil de Quartier de Sillery concernant : "Réglementation d'urbanisme visant la protection des arbres, de la forêt urbaine et des boisés urbains"

1 message

Hugues Beaudoin <hbeaudoi@gmail.com>

11 novembre 2021 à 15 h 08

À : Jean-Sébastien Mathon <jean-sebastien.mathon@ville.quebec.qc.ca>

Cc : "Bucica, Cristina (IC-DIR)" <cristina.bucica@ville.quebec.qc.ca>, Luc Trepanier <trepanier.luc@gmail.com>, Janet Drury <janet.drury2@gmail.com>, Héliène Garant <sillery@helenegarant.com>

Québec, 11 novembre 2021.

#### À l'attention de :

Jean-Sébastien Mathon  
Conseiller en consultations publiques  
Service de l'interaction citoyenne  
Ville de Québec  
Édifice Joseph-Ernest-Grégoire  
399, rue Saint-Joseph Est  
Québec (Québec) G1K 8E2  
Téléphone : 418-641-6411, poste 3249

Bonjour monsieur Mathon,

#### Contexte

Les membres du conseil de quartier de Sillery ont préparé des commentaires dans le cadre de la consultation publique concernant la *Réglementation d'urbanisme visant la protection des arbres, de la forêt urbaine et des boisés urbains* (R.V.Q. 2995 et R.V.Q. 3001).

Ces commentaires ont été soumis à la Ville par madame Janet Drury (janet.drury@gmail.com). Madame Drury a reçu une réponse de votre part, le 29 septembre 2021.

#### Commentaires de conseil de quartier de Sillery quant à votre réponse du 29 septembre (Résolution 21-CA-50 adoptée le 9 novembre 2021).

Il est inquiétant que la Ville ne puisse établir la cause exacte de la perte de canopée à Sillery. Votre réponse ne propose que des hypothèses. Il ne peut être que hasardeux de réglementer et gérer une ressource aussi importante sur la base d'hypothèses et sans une connaissance approfondie des causes qui a conduit à une baisse de la cible de la canopée de 5 % (une baisse réelle de 12%) de 2015 à 2020 dans notre quartier. Le conseil de quartier souhaite réitérer sa demande indiquant que la Ville devrait déterminer les causes de la perte de la canopée et mettre en place des mesures de protection efficaces, très rapidement.

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Maguire, la Ville vient de planter environ 78 arbres. Il subsiste un doute sur la capacité des espaces prévus à accueillir les nouveaux arbres. Nous vous suggérons d'assurer un suivi à long terme afin de déterminer si les mesures prévues permettent de rencontrer les promesses faites. De plus, nous demandons à la Ville de nous fournir des données sur l'impact de la plantation de ces arbres sur l'augmentation de la canopée en précisant le nombre d'années requises pour la réalisation de la cible.

Nous comprenons que la Ville doit adopter des politiques pour réduire l'étalement urbain, notamment afin de réduire les gaz à effet de serre. Selon la réponse obtenue, la protection des arbres pourrait être un facteur favorisant l'étalement urbain. Nous croyons au contraire que la présence d'arbres matures et d'espaces verts rend les quartiers plus attrayants. Leur protection ne risque donc pas de causer de l'étalement urbain. Il faut, à notre avis, pour éviter l'étalement urbain, assurer une densification à l'échelle humaine et respecter les milieux naturels.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Hugues Beaudoin  
Conseil de Quartier de Sillery

Document faisant suite à la résolution 21-CA-50.